



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du mercredi 09 avril 2025

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre-Luc BLANC,

Présents : 7

Présents : Andre-Luc BLANC, Thierry BRUN, Alain DELSAUX, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Franky TRAPOLINO

Votants : 8

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Abstention :
0

Représentés : Sebastien BERNARD

Excusés : Nicolas BOETTI, Christian LOPES

Absents :

Secrétaire de séance: Nathalie MISTRAL

Objet: Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2025 - DE_2025_009

Considérant qu'il est proposé de maintenir inchangés les tarifs relatifs à l'eau, à l'assainissement ainsi que l'abonnement pour l'année 2025, compte tenu de l'augmentation appliquée en 2024.

SERVICES	Prix en € HT	
	2024	2025
Abonnement eau	75 €	75 €
Abonnement assainissement	75 €	75 €
Prix m3 eau	1.60€	1.60 €
Prix m3 *batiment agricole	0.70 €	0.70 €
Prix m3 assainissement LA Mure	1.80 €	1.80 €
Prix m3 assainissement Argens	0.38 €	0.38 €

AGEDI
Dépôt DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/04/2025
004-210401360-20250409-DE_2025_009-DE

En l'absence du relevé des indexes de consommation dans les délais, un forfait de 80 m3 sera facturé par personne.

* Réserve pour les activités d'élevage à viande fournir un certificat d'abattage

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT ET DIVERS SERVICES RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICES	Prix en € HT
EAU	
Droit de raccordement au réseau de distribution d'eau potable	1 500 €
ASSAINISSEMENT	
Droit de raccordement au réseau d'assainissement collectif	1500 €

*L'aménageur devra réaliser, à sa charge, les branchements, pose de compteurs

En phase projet, l'Aménageur, maître d'ouvrage de l'opération devra communiquer auprès de la mairie :

-Plan de situation ;

-Schéma de principe du réseau au 1/500e avec les points de raccordement sur le réseau existant envisagés

-Une note descriptive des ouvrages,

-le planning prévisionnel des travaux.

UTILISATION DES VANNES :

*Il est précisé que l'utilisation des vannes nécessitera impérativement la présence d'un représentant de la commune, élu ou agent communal, pour ouvrir ou fermer ces vannes.

L'exposé du Maire après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Monsieur Andre-Luc BLANC (Maire)

AGEDI Dépôt DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2025 004-210401360-20250409-DE_2025_009-DE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 avril 2025 et publication ou notification le 09 avril 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

AGEDI
Dépôt DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/04/2025
004-210401360-20250409-DE_2025_009-DE



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du lundi 31 janvier 2022

Date de la convocation : 27 janvier 2022

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain DELSAUX,

Présents : 9

Présents : Sebastien BERNARD, Andre-Luc BLANC, Nicolas BOETTI, Danielle BONNETTY, Alain DELSAUX, Isabelle FHAL, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Jean-Paul RE

Votants: 9

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention :

0

Représentés:

Excusés:

Absents: Sylvain RICHARD

Secrétaire de séance: Nicolas BOETTI

Objet: tarifs, tailles et délais des concessions des cimetières de la Mure-Argens - DE_2022_004

Le conseil Municipal fixe comme suit à compter du 1^{er} février 2022, le tarif des concessions des cimetières de la Mure-Argens :

Tarifs concession cinquantenaire

Concession simple 2,50 m² 1m x 2,50 m² 300 €

Concession double 5 m² 2 mx 2.50 m² 600 €

Tarifs Colombarium

Concession pour une durée de 30 ans 2 urnes 550.00 €

Concession pour une durée de 50 ans 2 urnes 650.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et un an que dessus

~~Fait et délibéré les jours, mois et un an que dessus.~~

~~Pour copie conforme,~~



Le Maire



Alain DELSAUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31 janvier 2022 et publication ou notification le 31 janvier 2022

AGEDI
Dépôt DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/02/2022
004-210401360-20220131-DE_2022_004-DE